Image not found or type unknown

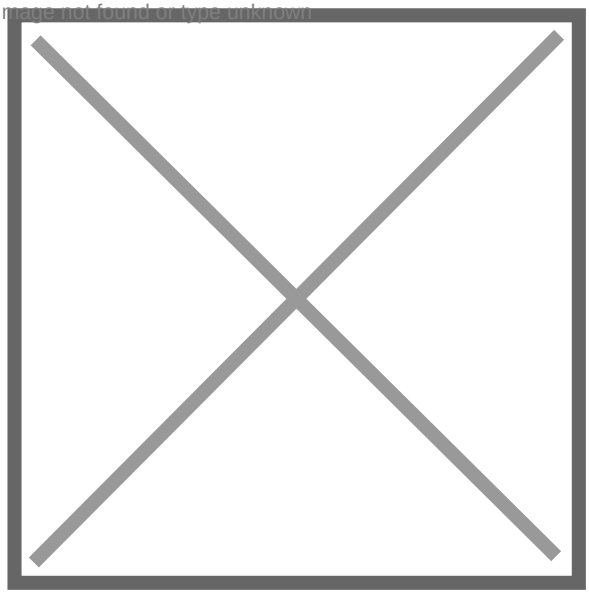

Reconnaitre un enfant qui n'est pas le mien

Par **titoffp67**, le **02/09/2010** à **00:32**

bonjour,
je vie actuellement avec mon amie depuis 1 an, quand on s'est rencontré elle était enceinte de son ex-copain, suites a de nombreux différents entre eux le père biologique de cet enfant a coupé les ponds et a très mal tourné, il ne veux plus rien savoir de son enfant et ne veux donner aucun accord pour une adoption ou autre, il essai juste de nous pourrir la vie .
j'élève cet enfant depuis sa naissance avec mon amie et je voudrais savoir quelle sont les solution pour que je puisse le reconnaitre comme si c'était le mien, ou au moins faire en sorte que son père biologique n'est plus de droits sur lui.
merci d'avance pour votre aide

Par **mimi493**, le **02/09/2010** à **03:33**

S'il est question d'accord pour une adoption, c'est qu'il a reconnu l'enfant. Dans ce cas, vous ne pouvez, en aucun cas, reconnaitre l'enfant.

Pour une adoption, vous devez d'abord épouser la mère puis la mère doit intenter une action pour le faire déchoir de son autorité parentale. Si elle l'obtient, vous pourrez adopter plénièrement l'enfant de votre conjointe sans avoir besoin de l'autorisation du père.

Par **titoffp67**, le **02/09/2010** à **10:24**

en fait il n'a pas reconnu l'enfant, alors dans ce cas que puis-je faire ?

Par **moi**, le **02/09/2010** à **13:30**

et bien vous pouvez le reconnaitre

Par **mimi493**, le **02/09/2010** à **15:09**

Non, le reconnaitre serait une déclaration mensongère !
La reconnaissance d'un enfant, c'est déclarer devant un officier d'état-civil que c'est votre enfant BIOLOGIQUE.

Si vous le faites, le père aura 5 ans, pour faire annuler cette contestation, ou la mère lors d'une séparation (et vous vous retrouverez, sans droit, pour une enfant qui a été la votre pendant des années)

Si vos relations avec la mère sont telles que vous envisagez de reconnaitre l'enfant, c'est que vous devez vous marier.
Une fois marié, vous adopterez plénièrement l'enfant sans avoir besoin de l'autorisation du père biologique (et sans l'avertir ni de l'adoption, ni du mariage). Là ça sera irrévocable, le père ça sera vous, le géniteur n'aura plus aucun droit.

Par **titoffp67**, le **03/09/2010** à **13:09**

est ce qu'un pacs me donne les memes droit qu'un mariage dans ce cas ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés